

DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement de
Palaiseau
Canton d'Arpajon

N°	2025	38	15
----	------	----	----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY

DATE DE CONVOCATION 19 juin 2025	L'an deux mille vingt-cinq, le 26 juin à 20h07, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 19 juin 2025	Étaient présents : M. LEHMANN, MME DELAVOIX, M. BREHIER, MME ROCH, MME MILLER, M. FROGER, et MME BESANÇON, Maires adjoints, M. DELAHAIE, M. LEDUC, M. MONROIG, MME RAFOUJALT, M. SIPA, M. GOUSSEFF, MME MERTZ, M. BETTI, MME NOËL, M. LAURENT, M. LANOË, MME BALRADJE, M. FRIMON-RICHARD et M. JACQUIN, formant la majorité des membres en exercice.
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE : 24	Absents représentés : M. PICARD par M. FRIMON-RICHARD et MME TISSOT par M. LANOË,
PRÉSENTS : 22	
VOTANTS : 24	MME MERTZ a été élue secrétaire de séance.

BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIÈRES – EXERCICE 2024

Monsieur MATT expose à l'assemblée que conformément à la loi n° 95-127 du 8 février 1995, relative aux marchés publics et délégations de service public, un débat sur le bilan de la politique foncière menée par une collectivité ou un établissement public doit être organisé chaque année et un rapport sur les acquisitions et les cessions immobilières doit être joint en annexe au Compte Financier Unique.

Il précise que le tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Commune en 2024 est présenté en annexe du CFU du même exercice. Il est précisé qu'en 2024, la commune a cédé un car, et a fait l'acquisition de 3 parcelles (biens sans maître et vacants).

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir PRENDRE ACTE du tableau des acquisitions et cessions immobilières.

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 95-127 du 8 février 1995, relative aux marchés publics et délégations de service public,

CONSIDÉRANT que le bilan a été examiné par la commission conjointe du développement urbain, économique et numérique, des travaux et de la voirie, de la transition énergétique et du développement durable, le 12 juin 2025 et par la commission des finances et des affaires administratives, le 18 juin 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE du bilan des acquisitions et des cessions immobilières au cours de l'exercice 2024.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,



Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 01/07/25
et de la publication le : 03/07/25
Le Maire



Pour extrait conforme,
Le Maire d'Egly,

MATT Edouard